



Cahier d'acteur de l'Union Régionale Centre Confédération Française de l'Encadrement -CGC

28/05/2013

La CFE-CGC représente aujourd'hui les agents de maîtrise, les techniciens, ainsi que les cadres, quel que soit leur domaine d'activité ou la nature de leur fonction. Toutes ces catégories professionnelles sont regroupées sous l'appellation « Encadrement ».

Notre syndicat, véritable partenaire social, rassemble des femmes et des hommes partageant loyalement des valeurs et des principes communs. Libre de pensée, reconnu pour la pertinence de ses analyses et le pragmatisme de ses propositions, il s'attache à fédérer et à porter, en permanence, l'action collective, seul moteur de progrès social. Prônant le respect et l'équité, soucieux de solidarité, il contribue en toute indépendance à la bonne marche de l'entreprise s'il juge que l'intérêt du personnel et des clients est respecté.

La CFE-CGC est convaincue qu'une politique énergétique cohérente doit s'appuyer sur les forces du tissu industriel, les compétences, l'engagement et le savoir-faire des salariés pour propulser les industries françaises et européennes à l'avant-garde de la transition énergétique (TE). Elles doivent être capables d'innover pour garantir l'accès à l'énergie pour tous, conquérir de nouveaux marchés, conserver nos emplois, et contribuer à notre indépendance énergétique. Ce faisant, la France doit pouvoir continuer à bénéficier du formidable avantage que constitue son **système énergétique au service de sa compétitivité**.

Les 10 points du débat pour l'Union Régionale Centre (URC) CFE-CGC

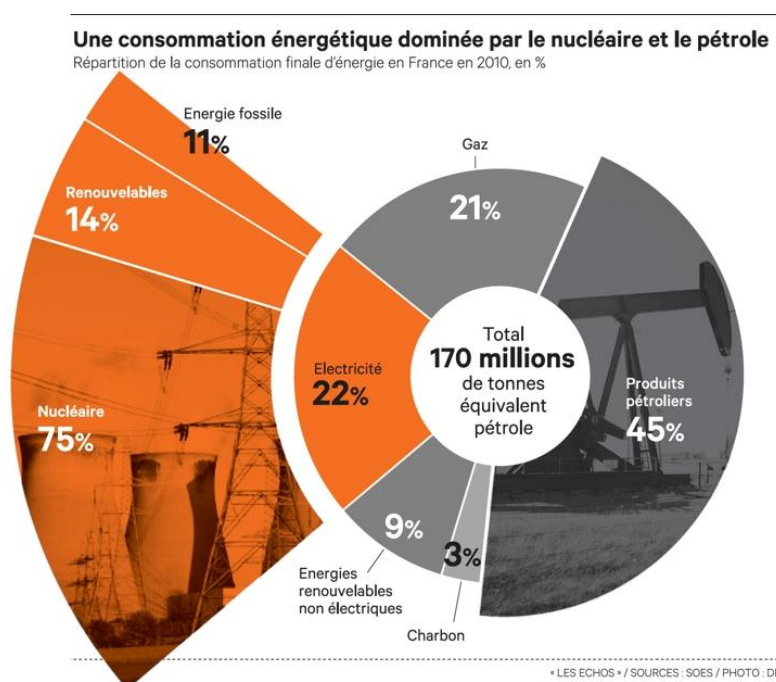
La CFE-CGC s'appuie sur un diagnostic partagé de la situation énergétique de la France :

1. Ouvrir largement le débat sans dogmatisme ni *a priori* politique qui pollue le débat.
2. Poser la question sociale des emplois avec un marqueur social de la TE via des conventions collectives convergeant vers le mieux disant social pour tous les salariés.
3. Valoriser les atouts des entreprises françaises, leurs salariés dans les filières énergétiques en préservant la compétitivité de notre pays.
4. Soutenir la recherche dans le domaine de l'efficacité énergétique et la diminution des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).
5. Lutter contre la précarité énergétique.
6. Rationaliser les 2 types d'énergies destinées à produire de la chaleur (pétrole et gaz) et pour tous les autres usages (l'électricité)...
7. Isoler et installer des gestions Techniques des Bâtiments (GTB) dans les bâtiments existants, réduire l'empreinte carbone des transports en développant ou achevant les réseaux de transports collectifs.
8. Prendre en compte les problématiques locales en associant les territoires.
9. Intégrer les coûts habituellement masqués (sociaux, niches fiscales, rachat des EnR par l'opérateur historique) et le contexte de concurrence internationale dans les calculs économiques.
10. Tirer les enseignements des échecs des négociations internationales sur le climat et éviter que la France se lance seule dans une direction.

L'énergie est un facteur clé de compétitivité pour notre tissu économique, la création et la préservation de l'emploi en réduisant l'impact des G.E.S.



I) Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?



Il s'agit de soutenir les politiques de maîtrise de l'énergie et de favoriser la TE vers une croissance économe en énergie tout en prenant en compte leurs impacts sur l'économie, le social et les territoires.

Principales actions concernent l'isolation et la GTB, les transports, la diminution de l'intensité énergétique la production d'électricité et l'évolution des comportements :

L'efficacité thermique de tous les bâtiments existants, combinant dispositifs passifs (rénovation du bâti) et dispositifs actifs (Gestion Technique de Bâtiment - GTB) est une priorité. La France dispose de véritables filières industrielles dans ces domaines. Les logements privés, ainsi que de tous les bâtiments publics et le tertiaire sont notamment concernés.

Le secteur du transport de personnes et de marchandises doit évoluer. Il représente 70% de la consommation de pétrole en France et 32% de la consommation d'énergie finale. (1)

- Les transports collectifs doivent être encouragés dans les zones urbaines et péri-urbaines. Des solutions innovantes doivent être développées dans les zones rurales, sous l'impulsion des autorités organisatrices de transports.
- Le fret, indispensable pour l'attractivité des bassins d'emplois, doit pouvoir s'appuyer sur l'achèvement des infrastructures ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires modernes et interconnectées, dans un cadre de cohérence à l'échelle européenne.
- Avant de fermer un service public, il faut mesurer son impact sur le coût des déplacements générés.
- Le déploiement des **réseaux de communication haut-débit**, tout comme le **télétravail** contribueront à l'optimisation des déplacements, tout favorisant l'activité économique locale.



Il est essentiel d'encourager et de soutenir la **R&D et l'innovation** pour réduire, l'intensité énergétique et les consommations de matières premières chères, importées et polluantes.

La réduction, le traitement voire le recyclage des déchets doit être un axe fort de la TE.

Maintenir la production nucléaire au niveau actuel est nécessaire tant que de nouveaux programmes de production propres, rentables franco français n'auront pas été décidés et mis en service.

En outre, des modifications sur le comportement sont indispensables pour assurer la TE :

- L'éducation à toutes les étapes de la vie est un facteur déterminant pour changer les comportements des citoyens-consommateurs (Responsabilité Sociale Individuelle, sobriété et lutte contre le gaspillage);
- La responsabilité sociale des entreprises sera prépondérante ;
- Les impératifs de dialogue social, d'explications et d'équité des efforts demandés s'imposent pour assurer une acceptabilité sociale, favorisant l'activité économique locale.

II) Quelle évolution du mix énergétique pour la France ?

La CFE-CGC est opposée à la fermeture anticipée de moyens de production économiques, propres sans motifs réels et sérieux, tant que d'autres moyens de production français économiques, pérennes et propres n'auront pas été mis en service. Le maintien dans l'emploi pour le démantèlement d'une centrale n'apporte aucune richesse, et sa décision, sans contrepartie, accentue le déficit de la balance commerciale du pays (importation).

Notre vision d'une France dans un monde durable repose sur six piliers :

1. Réduire les importations de produits pétroliers
2. L'indépendance énergétique française pérenne
3. Rationaliser l'utilisation des énergies
4. L'efficacité énergétique et la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) ;
5. Le développement des Énergies Renouvelables (EnR) fiables et viables en structurant les filières métiers à forts enjeux environnementaux, économiques et sociaux ;
6. Le respect de nos engagements GES dans des conditions économiques et sociales acceptables.

Notre conviction :

Il est nécessaire d'être souple dans le choix et dans la mise en œuvre du scénario, afin de pouvoir l'adapter aux évolutions géopolitiques et saisir les ruptures technologiques ultérieures. Il faut écarter tout schéma non-évolutif, donc bloquant.

Face à la croissance démographique et au développement économique des pays émergents, il n'y aura pas de modèle unique : chaque pays, chaque région a son champ de contraintes et ses atouts propres.

Un mix énergétique équilibré est indispensable. Il devra reposer sur l'extinction des produits



pétroliers, remplacés par des moyens de production d'électricité et de production de chaleur performants et économiques.

Exemples de moyens de production propres et innovants :

Les hydroliennes : **Le projet de parc hydrolien de Paimpol-Bréhat** (2)

Le nucléaire par la fusion à l'horizon 2050 (**ITER**) (3) (4),

La géothermie profonde inépuisable (Soulz-sous-Forêts) (5)

Les centrales à hydrogène : La centrale de Fusina en Italie (6)

L'achèvement des infrastructures ferroviaires LGV et TGV remplaçant les lignes aériennes domestiques, gourmandes en Kérosène et les déplacements routiers responsables également des GES (ferroulage (7)).

Toute évolution du mix énergétique impliquera un développement important des infrastructures de réseaux de transport, de distribution, de transit dont les coûts devront être intégrés à la réflexion de chaque projet (intégration des coûts évités (importation de pétrole) dans les calculs technico-économiques).

Les technologies d'EnR retenues se concentreront sur des filières intégralement françaises qu'il faut dès à présent structurer. Les Français, au travers de leurs factures d'énergies, qui vont payer tous ces investissements très capitalistiques, doivent bénéficier des retombées économiques et des créations d'emplois.

La R&D et l'innovation sont les sources de croissance durable et d'amélioration de la balance des paiements. Les efforts porteront sur :

Le déploiement des *smart grids*(0), de la domotique et des matériaux de construction isolants;

85% de notre déficit commercial est dû à l'importation des produits pétroliers. Il est urgent de programmer leur remplacement par des technologies identifiées comme inépuisables. Il faut tendre vers une production et une consommation d'énergie, décarbonnées

Les biocarburants de deuxième et troisième génération doivent également faire l'objet d'études approfondies

La maîtrise, l'exploitation et l'élimination de tous nos déchets.

Une prise en compte du social comme marqueur de la TE

Il est nécessaire, pour réussir la TE, **d'intégrer une composante sociale forte, de permettre l'émergence de filières industrielles françaises créatrices d'emplois pérennes et correctement rémunérés**. Les salariés également citoyens doivent être associés concrètement à la construction et à la mise en œuvre de la TE ;

Il ne doit pas y avoir de dumping social entre filières énergétiques mais bien une convergence vers le mieux disant social pour les salariés au travers des conventions collectives avantageuses ;

Il est impératif d'anticiper le déclassement de certaines activités tant au niveau technique qu'au niveau social et de dégager les moyens nécessaires à la reconversion des sites et des salariés concernés.

III) Quelle gouvernance de la politique énergétique ?



La gouvernance de la TE doit être territorialisée là où elle se révèle efficace mais elle doit garder son rôle intégrateur au niveau national et européen. S'imposer des contraintes à priori comme limiter le nucléaire à 50% de la production nucléaire, fermer Fessenheim sans raison réelle et sérieuse sont contradictoires avec nos objectifs d'efficacité énergétique, la réduction des GES et l'importation de produits pétroliers.

Par leur proximité avec les citoyens et leurs connaissances des territoires, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la TE, en s'appuyant sur une meilleure coordination entre les différents échelons territoriaux, la mobilisation des acteurs autour des compétences territoriales en matière d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire et de formation, car ces compétences sont au cœur des actions « efficacité énergétique ».

De plus, la mobilisation territoriale est déterminante dans la lutte contre la précarité énergétique.

Si le renforcement de l'action territoriale est incontournable, une vision globale reste absolument indispensable à la cohérence, à la compétitivité et à l'efficacité des choix énergétiques du pays, à l'émergence de filières industrielles fortes, à la solidarité territoriale dont la **péréquation tarifaire. La dimension nationale de la politique énergétique doit**

donc être impérativement préservée. C'est elle seule qui garantit l'optimisation technique et économique qui caractérise le système énergétique français, qui fonde l'efficacité des services publics et notre compétitivité énergétique. C'est également cette dimension nationale qui assurera la cohérence entre les choix énergétiques du pays et les engagements européens de la France.

IV) Quels coûts, quels bénéfices et quels financements de la TE ? Quels instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices ?

130 à 150 Mds d'investissement sont à prévoir à horizon 2030 sur les réseaux électriques. Ce sont les réseaux de distribution qui reçoivent la grosse majorité de la production des EnR.

Une nécessaire augmentation des prix des énergies, socialement maîtrisée

Les prix des énergies vont nécessairement augmenter (raréfaction des ressources, technologies émergentes plus chères, normes de sûreté et environnementales et construction des réseaux nécessitant des investissements lourds...).

L'augmentation juste des prix à la source doit donner au consommateur un signal prix suffisamment incitatif pour déclencher un changement comportemental et justifier les investissements en matière d'efficacité énergétique ;

Ces augmentations doivent être adossées à des dispositifs de prise en compte de la précarité énergétique et la mise en place de solutions alternatives dans le secteur des transports ;

La convergence des tarifs de l'électricité vers les coûts économiques remet en cause la loi NOME ;

De nécessaires révisions fiscales et réglementaires

Le déploiement des filières EnR matures doit se faire sans aides fiscales;

Les coûts énergétiques ne doivent pas entraîner de « délocalisation énergétique ». Un accompagnement spécifique doit être fait sur les secteurs à risque



Pour honorer les engagements pris pour la rénovation du bâti cela doit passer par des tiers investisseurs et une révision des CEE. Le débloccage anticipé sur les PEE et PEG voire PERCO doit être rendu possible pour cet usage. Il convient de mobiliser la BPI, les LDD pour financer ces programmes lourds ;

Les surcoûts liés au développement de l'éolien et du solaire sont masqués car totalement supportés par EDF, la CSPE ne permettant plus depuis son lancement en 2009 d'en assurer le financement (7,5 €/MWh en 2011). La CSPE devrait a minima doubler dans le scénario envisagé. En outre, la CSPE ne prend pas encore en compte les coûts d'aménagement des réseaux, ni à terme ceux des installations à gaz qui seront nécessaires pour compenser l'intermittence des ENR.

Le solaire : coût de production : 300 à 600 euros /Mwh à rapprocher des 60 euros/Mwh pour l'EPR

- La technologie photovoltaïque est encore trop coûteuse pour être compétitive face aux énergies fossiles, son coût au kilowatt heure est environ 4 fois supérieur.
- Les panneaux photovoltaïques les plus répandus, faits de silicium cristallin, sont lourds, fragiles et difficiles à installer.
- Une centrale requiert de vastes espaces. Un projet de 550 MW couvre par exemple une superficie de l'ordre de 25 km²⁽⁷⁾.
- L'impact environnemental et énergétique de la fabrication des panneaux de silicium est important. **Une cellule photovoltaïque doit fonctionner un minimum de cinq ans pour compenser l'énergie utilisée pour la fabriquer**

L'éolien : coût de production : 80 à 90 euros/Mwh

Selon l'association danoise de l'industrie éolienne, **une éolienne moderne produit, deux à trois mois, toute l'énergie consommée pour sa réalisation.**

Une éolienne de 2,5 MW, avec une durée de vie d'environ 20 ans dans des conditions normales d'exploitation peut produire jusqu'à 3 000 MWh par an, ce qui correspond à la consommation d'environ de 1 000 à 3 000 foyers (suivant leur consommation) pendant un an.

La durée de vie d'une éolienne est estimée à 20-25 ans.

Aujourd'hui en France, selon RTE (Réseau de transport d'électricité), 100 kW d'éolien permettent de se substituer à 25 kW de production thermique à flamme dans les mêmes conditions de disponibilité et de sécurité.

La fin de l'accès des producteurs à l'ARENH (8) permettrait de faire bénéficier d'une source de financement qui actuellement ne contribue pas aux énergies renouvelables

Les Français trouvent les appareils économes en énergie trop chers et les incitations trop peu élevées.

Il faut impérativement promouvoir une fiscalité carbone aux frontières de l'Europe ;

Une Cotisation Sociale et Environnementale sur la Consommation pourrait également être mise en place pour renforcer notre compétitivité et favoriser les comportements



vertueux ;

Tous les financements et taxes dégagés doivent être exclusivement dédiés à la TE ; Enfin, une fois les règles définies, il faut une stabilité législative, réglementaire et fiscale tout en visant la simplification administrative et des accès.

En conclusion, les décisions prises en matière de TE, pour être acceptées par un large public, ne devront en aucun cas s'appuyer sur les contraintes politiques arbitraires prises à priori, qui faussent le débat et par voie de conséquence les solutions à retenir.

Les liens des sites support de notre contribution :

- (0) <http://www.smartgrids-cre.fr/>
- (1) <https://www.lenergieenquestions.fr/les-transports-consommation-denergie-et-facture-petroliere/>
- (2) <http://energie.edf.com/hydraulique/energies-marines/carte-des-implantations-marines/parc-hydrolien-de-paimpol-brehat/presentation-51512.html>
- (3) <http://www.iter.org/fr/faq>,
- (4) <http://www.cea.fr/energie/fusion-thermonucleaire/les-recherches-du-cea-sur-la-fusion-thermonucle>
- (5) <http://www.geothermie-perspectives.fr/07-geothermie-france/04-geothermie-futur-02.html>,
- (6) <http://www.enel.fr/fusina.aspx>
- (7) <http://www.ferroustage.com/>
- (8) <http://www.cre.fr/actualites/electricite/arenh-loi-nome>

